



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'emploi

Question au Gouvernement n° 3261

Texte de la question

BILAN DE LA POLITIQUE DE L'EMPLOI

M. le président. La parole est à M. Bernard Perrut.

M. Bernard Perrut. Monsieur le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes, l'emploi constitue la première préoccupation de nos concitoyens. Le Gouvernement, comme les députés de l'UMP, en ont fait une priorité, et nous mesurons chaque jour les progrès réalisés en ce domaine.

Ce n'est pas un hasard, en effet, si le taux de chômage diminue fortement, passant sous la barre des 9 %, si des emplois se créent et si les entreprises reprennent confiance.

M. Augustin Bonrepaux. Et les RMIstes ?

M. Bernard Perrut. Un changement de méthode est à l'origine de cette baisse du chômage : votre philosophie, monsieur le ministre, est d'encourager l'emploi durable plutôt que l'assistanat et d'engager les réformes dont le marché du travail a besoin.

Quel bilan pouvez-vous donc dresser de cette action constante et résolue, qu'il s'agisse des réformes de structures - rapprochement entre l'ANPE et l'UNEDIC, entretien mensuel et suivi personnalisé des chômeurs, création des maisons de l'emploi - ou des mesures prises pour favoriser l'embauche dans les PME - je pense notamment aux 745 000 contrats nouvelles embauches signés - et la création d'entreprise, comme en témoignent les 230 000 nouvelles entreprises par an ?

Vous avez aussi, monsieur le ministre, développé les emplois dans les secteurs porteurs, tels les services à la personne, et diminué les charges sur les bas salaires afin de faciliter l'emploi des personnes faiblement qualifiées. Vous avez enfin modernisé les contrats aidés pour favoriser le retour à l'emploi durable des personnes qui en sont le plus éloignées - notamment les bénéficiaires des minima sociaux, auxquels vous êtes particulièrement attentif.

L'emploi est l'un des principaux enjeux du débat démocratique qui s'ouvre. Compte tenu des résultats déjà obtenus, le choix pour les Français n'est-il pas entre le retour en arrière et l'accélération des réformes qui réussissent et que nous soutenons sur les bancs de l'UMP ?

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes.

M. Patrick Roy. J'espère qu'il va parler du RMI !

M. le président. Monsieur Roy, s'il vous plaît.

M. Gérard Larcher, *ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes*. Oui, grâce à cette majorité et aux gouvernements qu'elle a soutenus, on compte, à la fin du mois de décembre dernier, 150 000 demandeurs d'emploi de moins qu'en mai 2002. Voilà la réalité des chiffres !

M. Augustin Bonrepaux. Et combien de RMIstes en plus ?

M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes. Nous avons notamment enregistré, en 2006, une baisse de 13 % du nombre des chômeurs de longue durée, c'est-à-dire de ceux qu'il est le plus difficile de faire revenir vers l'emploi.

M. Patrick Roy. Et les RMIstes ?

M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes. C'est le fruit d'un certain nombre de textes. Il y a deux ans, le plan de cohésion sociale était voté dans cet hémicycle ; il y a dix-huit mois,

le Premier ministre lançait la bataille pour l'emploi,...

M. Albert Facon. Et le CPE, vous l'avez oublié ?

M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes. ...Jean-Louis Borloo présentait son plan pour développer les services à la personne et, parallèlement, différents textes libéraient la création d'emplois dans les entreprises.

Pourquoi, monsieur le député, moderniser le service public de l'emploi ? Pour mieux accompagner les hommes et les femmes qui se trouvent dans une période de transition professionnelle. Je pense en particulier à la convention de reclassement personnalisé, ainsi qu'au droit individuel à la formation, dont vous pouvez être fiers que notre pays ait été l'un des premiers, dans l'Union européenne, à l'avoir mis en place.

Quant aux 800 000 CNE signés, on verra bientôt qu'ils ont contribué à créer de vrais emplois dans les petites et moyennes entreprises, de même que les services à la personne, qui sont de vraies filières, avec de belles conventions collectives ! Avec les contrats aidés et les contrats d'avenir, nous donnons en même temps une nouvelle chance à ceux qui n'ont pas eu leur première chance.

Pourquoi, monsieur le député, est-il nécessaire d'aller de l'avant ? Parce que de nombreuses personnes, notamment des jeunes, " galèrent " encore pour entrer dans l'emploi. Citons les 310 000 CIVIS et rappelons qu'il n'y a jamais eu autant de contrats d'apprentissage. Mais n'oublions pas que chaque année - chiffre terrible -, 70 000 jeunes sortent du collège sans qualification. Voilà un défi qui doit nous rassembler ! Nous devrions tous défiler dans les rues pour qu'il n'y ait pas, chaque année, 70 000 jeunes qui risquent de n'avoir d'autre avenir que la galère ! Tel est le sens du travail de la majorité ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3261

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 février 2007

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 14 février 2007